



2345 - Soutien environnemental aux associations et aux collectivités

Centre anti-bruit du Bas-Rhin - Subvention de fonctionnement 2011

Rapport n° CP/2011/800

Service gestionnaire :
Pôle développement des territoires

Résumé :

Chaque année, une convention financière fixe les modalités de l'intervention du Département du bas-Rhin pour le soutien au Centre anti-bruit (CABR).

1 Rappel

Créé en 1970, Le CABR compte 146 membres et est dirigé par un comité directeur de 13 personnes. Le CABR recueille toutes les informations sur cette nuisance qu'est le bruit, tant dans le domaine juridique que scientifique et pratique. Il informe et conseille les victimes du bruit tout en les écoutant de façon à comprendre et soutenir les victimes. Ces dernières sont souvent démunies face au problème de nuisances sonores et ne savent pas à qui s'adresser, le CABR les accompagne dans les différentes démarches en privilégiant les solutions amiable.

Chaque année les demandes de conseils des victimes du bruit (essentiellement de voisinage) augmentent sur l'ensemble du territoire départemental. Une écoute attentive des plaignants, par la permanence mise en place par le CABR, leur permet de retrouver un début d'équilibre psychique et physique, bases d'une action réfléchie pour solutionner le problème de bruit.

2 Missions et territoire d'intervention du Centre Antibruit 67

Cette structure associative a accru ses actions d'information et de sensibilisation auprès du public : scolaire, associatif, grand public. Le nouveau site internet attire beaucoup de visiteurs.

Un emploi à temps partiel a été créé avec une permanence épisodique à Sélestat, ce qui a permis d'élargir les actions et sensibiliser ce secteur géographique. Depuis juillet 2009 des permanences épisodiques se tiennent désormais à Erstein et Haguenau.

L'association propose le plan d'actions suivant, décrit dans la convention de subvention :

- Mise en place de permanences à Strasbourg et Sélestat
- Participation aux Assises Nationales de la qualité de l'environnement sonore
- Edition d'un bulletin trimestriel pour les membres et sympathisants.

3 Projet de budget 2011

En dépense :

Frais de personnel	26 900 €
Charges internes et externes	11 100 €
(Brochures, AG, procédure, matériel)	2 000 €
TOTAL :	40 000 €

En recette :

Cotisations et divers	5 200 €
Subventions :	
Département du Bas-Rhin	(demandés) 25 000 €
Ville de Strasbourg	10 000 €
Produits financiers	100 €
TOTAL :	40 300 €

A signaler que contrairement aux années précédentes l'association a enregistré un excédent de 2116 € en 2010 (provenant d'un prix exceptionnel de 3000€ de la Banque populaire).

4 Bilan de l'année 2010

Bilan d'activité chiffré :

- Accueil téléphonique : 1123 appels répondus
- 137 personnes accueillies au bureau du CABR
- 697 Courriels aux adhérents (+ 997 aux non adhérents)
- 373 réponses postales
- Le stand au salon biennal des associations a recueilli 120 demandes de renseignements.

A signaler que l'association a dissuadé quelques plaintes abusives et que 4 nouvelles communes ont adhéré, ce qui porte à 18 le nombre total de communes adhérentes du CABR à ce jour: Bischoffsheim, Breitenbach, Diebolsheim, Erstein, Ingwiller, Geispolsheim, Kuttolsheim, Kutzenhausen, Muttersholtz, Niedersoultzbach, Nordhouse, Oberhoffen-sur-Moder, Ostwald, Otterswiller, Reichshoffen, Soultz-Sous-Forêts, Valff et Wingersheim.

5 Position affichée du Conseil Général vis-à-vis de cette association

Suite à une rencontre entre le Président de la Commission « Environnement » et le Président du CABR, en présence des services le 10 septembre 2009, la subvention 2008-2009 a été reconduite, le CABR s'engageant à rééquilibrer ses finances par des demandes supplémentaires auprès de la CUS et en sollicitant les communes membres, avec comme perspective qu'à compter de 2010, le soutien financier du Département baisse d'environ 5 000 € chaque année. C'est pourquoi la subvention 2010 du Département au CABR a été ramenée à 25 000 €. Par conséquent, pour 2011 la subvention du Département s'élèverait à 20 000 €.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
15157	65-6574-738	22 500,00 €	22 500,00 €	20 000,00 €

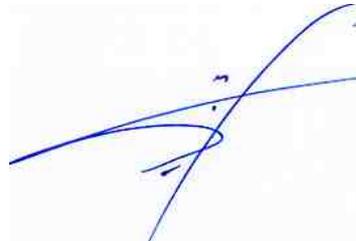
Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer au titre de l'année 2011, à l'Association "Centre Anti-Bruit du Bas-Rhin", une subvention de 20 000 € pour ses frais de fonctionnement.

Elle approuve par ailleurs la convention financière 2011 à intervenir entre l'Association "centre Anti-Bruit du Bas-Rhin" et le Département, et autorise son président à signer cette convention.

Strasbourg, le 24/10/11

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique Kennel.

Guy-Dominique KENNEL